

Date de révision 04.04.2014  
Révision 03



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### HYDROCARBONS C10-13 N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS <2% AROMATICS

#### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	HYDROCARBONS C10-13 N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS <2% AROMATICS
No du produit	101719, 103060, 103258, 101024, 108701, 106554, 302409
Synonymes, Nom Déposé	SPIRDANE D60, LUGTFRI PETROLEUM N-D60, SOLVENT D60, TIX TRESOLV PLUS, WHITE SPIRIT D65 STATOIL, EXXSOL D60, WHITE SPIRIT D60, PETROFLUID D60, BENZINE D60, HYDROCARBONS C10-13 N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS <2% AROMATICS, SHELLSOL D60, KLA D60, MIRASOL D60
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457273-39
No CE	918-481-9

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Chemical revêtement de surface Lubrifiant. Produit de nettoyage.
--------------------------	---

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur	Univar 17, Av Louison Bobet 94132 FONTENAY-SOUS-BOIS France +33 (0)1 49 74 80 80 +33 (0)1 49 74 81 11 sds@univar.com
--------------	--

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS)

+ 33 (0)1 45 42 59 59

Emergency Contact Number (Outside Office Hours)

BE - +32 2 525 0570

Sds No. 23047

#### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Non classé.
Pour l'homme	EUH066;Asp. Tox. 1 - H304
Pour l'environnement	Non classé.

# HYDROCARBONS C10-13 N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS <2% AROMATICS

**Classification (67/548/CEE)** Xn;R65. R66.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

No CE 918-481-9

Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



**Mention D'Avertissement** Danger

**Mentions De Danger**

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Conseils De Prudence**

P301+310

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331

NE PAS faire vomir.

**Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette**

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## 2.3. Autres dangers

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substances

**Nom commercial** HYDROCARBONS C10-13 N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS <2% AROMATICS

**Numéro d'enregistrement** 01-2119457273-39

**REACH**

**No CE** 918-481-9

**Commentaires Sur La Composition**

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

### SECTION 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

##### Ingestion

Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin.

##### Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

##### Contact avec les yeux

Rincer abondamment et immédiatement à l'eau pendant 15 minutes au maximum. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Inhalation

Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

# HYDROCARBONS C10-13 N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS <2% AROMATICS

## Ingestion

Nausée, vomissements. Diarrhée. Risque d'une pneumonie chimique après aspiration.

## Contact avec la peau

Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche.

## Contact avec les yeux

Irritation des yeux et des muqueuses.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser la mousse, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée.

#### Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Les vapeurs de solvants peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer au niveau du sol jusqu'aux sources d'inflammation.

#### Risques particuliers

Oxydes de : Carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

Assurer une ventilation efficace. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs et aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Empêcher la formation d'électricité statique et d'étincelles.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients hermétiquement fermés. Entreposer dans le récipient original.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

# HYDROCARBONS C10-13 N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS <2% AROMATICS

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipements de protection



#### Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation efficace.

#### Protection respiratoire

Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible. Porter un appareil respiratoire à filtre anti-gaz, type A2. EN 136/140/145/143/149

#### Protection des mains

Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants en nitrile sont recommandés. EN 374

#### Protection des yeux

Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial. EN 166

#### Autres Mesures De Protection

Porter des chaussures en caoutchouc. Porter un tablier en caoutchouc.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Incolore.
Odeur	Solvant.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	175 - 220
Point de fusion (°C)	< -20
Densité Volumique	785 - 815 kg/m <sup>3</sup>
Densité de vapeur (air=1)	> 3
Pression de vapeur	0.05 kPa @ 20°C
Taux d'évaporation	200 (EtEt=1)
Viscosité	< 7 m <sup>2</sup> /s
Point d'éclair (°C)	> 61
Temperature d'auto-inflammation (°C)	> 200
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	0.6
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	7.0
Coefficient De Partage (N-Octanol/Eau)	log Kow 3

### 9.2. Autres informations

Poids Moléculaire	170
-------------------	-----

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

# HYDROCARBONS C10-13 N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS <2% AROMATICS

## 10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

## 10.2. Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non déterminé.

## 10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes. Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

## 10.5. Matières incompatibles

### Matières À Éviter

Acides forts. Oxydants forts.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de : Carbone.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë:

##### Toxicité aiguë (DL50 orale)

> 5000 mg/kg Rat

OECD 401

##### Toxicité aiguë (DL50 dermique)

> 2000 mg/kg Rat

OECD 402

##### Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)

> 5000 mg/l (vapeurs) Rat 4 heures

OECD 403

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

OECD 404

Aucune irritation.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

OECD 406

Non sensibilisant.

#### Cancérogénicité:

OECD 453

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

Non classifié dans la catégorie des substances spécifiquement toxiques pour certains organes cibles à la suite d'expositions répétées.

#### Inhalation

Nocif par inhalation.

# HYDROCARBONS C10-13 N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS <2% AROMATICS

## Ingestion

Nocif en cas d'ingestion. Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

## Contact avec la peau

Agit comme un agent de délipidation de la peau. Peut causer un craquement de la peau et de l'eczéma.

## Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

## Mises En Garde Sur La Santé

L'exposition prolongée et répétée aux solvants pendant une longue période peuvent entraîner des problèmes de la santé permanents.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

#### 12.1. Toxicité

##### Toxicité aiguë - Poissons

CL50 96 heures > 1000 mg/l *Onchorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)

OECD 203

##### Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

CE50 48 heures > 1000 mg/l *Daphnia magna*

OECD 202

##### Toxicité aiguë - Plantes aquatiques

CE50 72 heures > 1000 mg/l *Scenedesmus subspicatus*

OECD 201

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

##### Coefficient de partage

log Kow 3

#### 12.4. Mobilité dans le sol

##### Mobilité :

Non déterminé.

##### Tension superficielle

0.0249 mN/m 25

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Non déterminé.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Informations générales

Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

# HYDROCARBONS C10-13 N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS <2% AROMATICS

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Généralités** Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

### 14.1. Numéro ONU

Aucune information requise.

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Aucune information requise.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucune information requise.

### 14.4. Groupe d'emballage

Aucune information requise.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin**

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information requise.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

**IBC**

Aucune information requise.

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, avec modifications.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée.

#### Statut d'inventaires

EINECS TSCA DSL ENCS KECL PICCS AICS NZIOC

# HYDROCARBONS C10-13 N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS <2% AROMATICS

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

### Commentaires De Mise À Jour

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

Date de révision 04.04.2014

Révision 03

No FDS 23047

État De La Fiche De Sécurité Approuvé.

Date 22.09.2011

Signature Jitendra Panchal

### Phrases - R (Texte Intégral)

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Mentions De Danger Complètes

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.